



# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

**Séance du 26 septembre 2024**

L'an 2024 et le 26 septembre à 17h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 19 septembre 2024.

Date de la convocation : 19 septembre 2024

Date d'affichage : 19 septembre 2024

**Délibération N° 26-09-2024 / N°148**

Etaient présents les membres en exercice : 72

Messieurs Pascal Coin, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 9

Membres ayant donné procuration : 18

Membres votants : 99

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Patrick Dekeyser, Guy Vasseur, Luc Del aporte, Pierre Barrois, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Pierre Guillemant, Roland Descamps, Eric Caron, Henri Cuvillier, Louis Lambert.

Absents suppléés : Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Béatrice Dausse suppléée par André Horon, Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, Ludovic Degouve suppléé par Dominique Delbée, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Murielle Roussel suppléée par Régis Taffin, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.

Absent excusé : Frédéric Plaquet,

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Harold Tétu, Pascal Mestan ayant donné procuration à Sabine Surelle, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Patrick Nepveu ayant donné procuration à Serge Leu, Hugues Legoux ayant donné procuration à Yves Lieppe, Jean Bridel ayant donné procuration à Michel Seroux, Etienne Duchateau ayant donné procuration à Eric Poulain, Olivier Gallet ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Stéphane Gomès ayant donné procuration à Julien Bellengier, Anne-Sophie Larivière ayant donné procuration Damien Bricout, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Edouard Hautecoeur ayant donné procuration à Sylviane Evain, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, David Duchateau ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Xavier Normand ayant donné procuration à Nicolas Capron, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas.

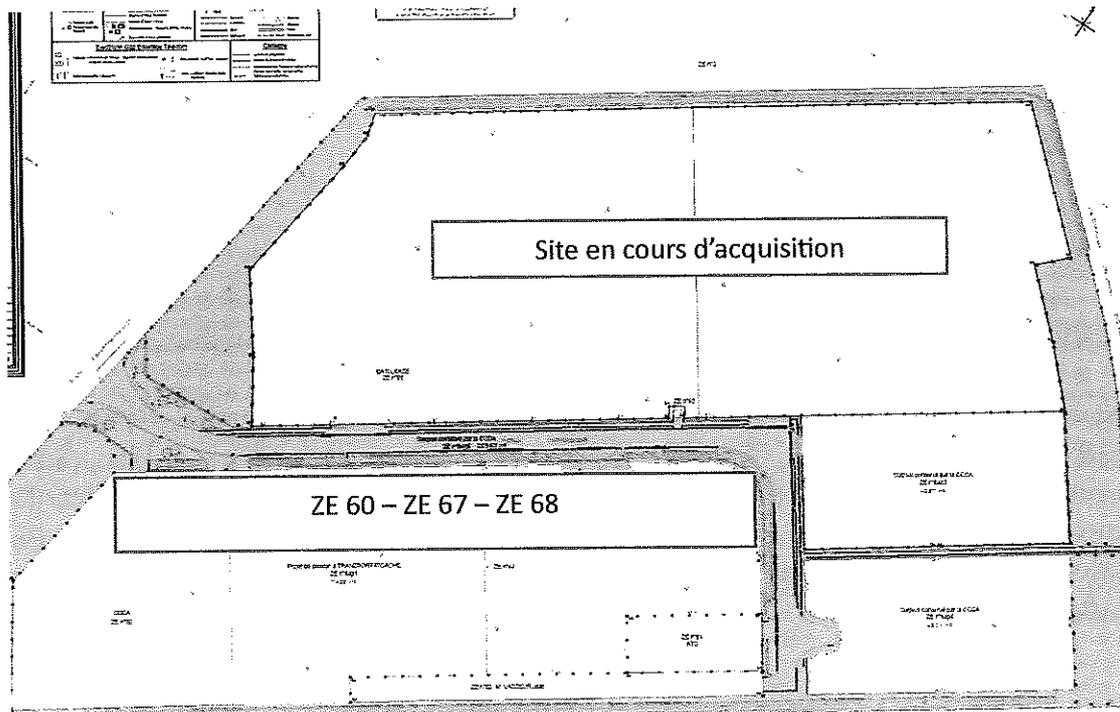
**Secrétaire de séance : Philippe Lefebvre**

**Titre de la délibération : Zone d'activités " La Bellevue" à Warlincourt les Pas- Vente de terrains**

Monsieur le Président fait part aux membres de l'assemblée que l'entreprise Olano qui avait repris le site des Etablissements Bonnart est en cours de cession du site au bénéfice des établissements Ringard situé 27 rue Wallon à Luchaux.

Dans le cadre de son développement, la société Ringard nous a sollicité pour acquérir les parcelles suivantes :

- ➔ ZE 60 d'une surface de 6 000m<sup>2</sup>
- ➔ ZE 67 d'une surface de 7 465m<sup>2</sup>
- ➔ ZE 68 d'une surface de 6 404m<sup>2</sup>
- ➔ Soit une surface totale de 1ha98a69ca



Sur la Zone d'activités de la Bellevue, les cessions de terrain se sont faites au prix de 10€ HT tva sur marge en sus soit un prix de cession global pour ces 3 parcelles de 198 690€ HT

Vu l'avis des domaines en date du 13 septembre 2024 qui estime la Valeur vénale au prix de :

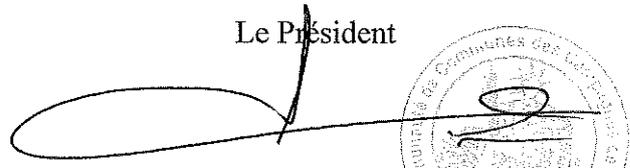
- ➔ ZE 60 = 60 000€ HT avec une marge d'appréciation de 10%
- ➔ ZE 67 = 75 000€ HT avec une marge d'appréciation de 10%
- ➔ ZE 68 = 64 000€ HT avec une marge d'appréciation de 10%

Soit un montant total de 195 000€ HT avec une possibilité pour la Communauté de Communes de faire varier ce prix de 10% donc soit 179 000€ HT au plus bas et 214 500€ HT au plus haut.

Suite à l'avis favorable du bureau Communautaire du 2 Septembre 2024 et de la Commission Développement Economique du 17 septembre 2024, le conseil Communautaire decide à l'unanimité :

- de vendre aux Etablissements Ringard ( avec possibilité de substitution) les terrains ci-dessus au prix de 10€ HT avec une TVA sur marge en sus soit la somme de 198 690€ HT
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette vente

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 07/10/2024 et publication ou notification du 07/10/2024

